



Bulletin Officiel

N° 5566 Mardi 13 Mars 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE**

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

2

- AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE TITRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE LAND'OR

- DISPENSE A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE D'ACHAT SOIT SOUS FORME D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SOIT SOUS FORME D'UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS VISANT LE RESTE DU CAPITAL DE LA SOCIETE LAND'OR

3-5

COMMUNIQUE DU CMF**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

6-8

AVIS DES SOCIETES**EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

BH SUBORDONNE 2018-1

9-15

MODERN LEASING SUBORDONNE 2018-1

16-22

TUNISIE LEASING 2018-1

23-27

CIL 2017-2

28-31

ATL 2017-2

32-36

NOTICE D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTENATIONAL LEASE FILIALE BTK - GROUPE BPCE

37-39

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT - AGO -

40

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT - AGE -

41

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV - AGO -

41

TUNISO- EMIRATIE SICAV - AGO -

42

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010/1 »

43

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT - AGO -

44-45

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT - AGE -

46

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 9 mars 2018, d'octroyer un agrément pour le changement de la catégorie de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV de SICAV mixte à SICAV actions.

AVIS DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres dans le capital de la société Land'Or

- Dispense à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre d'achat soit sous forme d'une offre publique d'achat soit sous forme d'une procédure de maintien de cours visant le reste du capital de la société Land'Or

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société Land'Or et du public que :

- En date du 22 janvier 2018, une société holding dénommée «Land'Or Holding» a été constituée avec un capital de 5 000 dinars, dans lequel Messieurs Hatem Denguezli et Hichem Ayed (actionnaires fondateurs de la société Land'Or détenant une participation globale de 56,21% du capital) détiennent ensemble directement une part de 99,9%, soit individuellement et respectivement une proportion de 96,08% et de 3,82% du capital de la holding;
- Les pourparlers entamés entre les actionnaires fondateurs de la société Land'Or et le Groupe Africinvest ont abouti à un accord sur une opération en fonds propres visant à accompagner le développement du Groupe Land'Or en Tunisie, en Afrique et au Moyen Orient et ce, selon les étapes suivantes :
 - o Dans une première étape : cession par Messieurs Hatem Denguezli et Hichem Ayed au profit de la société « Land'Or Holding » d'une partie de leur participation dans le capital de la société Land'Or, soit 2 586 700 actions (représentant 53,37% du capital de la dite société). Ainsi, la vente portera sur 2 483 080 actions Land'Or (représentant 51,23% du capital de la société), revenant au premier actionnaire, et sur 103 620 actions Land'Or (représentant 2,14% du capital de la société), revenant au deuxième actionnaire.

A l'issue de cette opération, la société « Land'Or Holding » détiendra un nombre de droits de vote dans le capital de la société Land'Or dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de ladite société ;

- Suite -

- Dans une seconde étape : Augmentation de capital de la société « Land'Or Holding » en numéraire à libérer par conversion de créances revenant à Messieurs Hatem Denguezli et Hichem Ayed issues de l'opération de cession sus mentionnée, d'une part, et par apport de fonds pour le fonds «MPEF 4» géré par le Groupe Afrincinvest, d'autre part. Ainsi, et au terme de cette opération, la part en droits de vote de Messieurs Hatem Denguezli, Hichem Ayed et le fonds «MPEF 4» dans le capital de la société Holding sera respectivement de 48,73%, de 2,84% et de 48,43% ;
- Dans une troisième étape : Souscription de la société « Land'Or Holding » à l'opération d'augmentation de capital en numéraire projetée de la société «Land'Or » et dont les caractéristiques seront fixées par le conseil d'administration de la société et soumises à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire à convoquer ultérieurement ;
- La société d'intermédiation en bourse Tunisie Valeurs, a déposé au CMF une demande, au nom de la société « Land'Or Holding », sollicitant une autorisation pour l'acquisition du bloc de titres sus visé et une dispense de procéder à une offre d'achat sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la société Land'Or et ce, en vertu des dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 6 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier;

-Vu les dispositions de l'article premier du Décret n°2006-795 du 23 mars 2006 portant application des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier ;

-Vu les dispositions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse ;

- Suite -

-Vu la demande d'autorisation d'acquisition de bloc de titres et de dispense sus mentionnée;

-Considérant que l'opération d'acquisition du bloc de titres par la société « Land'Or Holding » :

- n'aura pas d'incidence sur le contrôle de la société Land'Or, dans la mesure où Mr Hatem Denguezli détient, directement et indirectement à travers la société holding, le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société Land'Or. De ce fait, il conserve le pouvoir de décision aussi bien sur le plan économique que financier concernant la société Land'Or ;
- ne porte pas, par conséquent, atteinte aux intérêts des actionnaires de la société Land'Or ;

Par décision, n° 10 en date du 02 mars 2018, a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de titres sus mentionné et de dispenser la société « Land'Or Holding » de procéder à une offre d'achat sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la société Land'Or et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Toutefois, toute personne qui, ultérieurement, viendrait à acquérir, d'une manière individuelle ou de concert, directement ou indirectement, une part de droits de vote dans le capital de la société « Land'Or Holding », dépassant la part détenue par Monsieur Hatem Denguezli et les personnes avec qui il agirait de concert, qui serait de nature à conférer à cette personne le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société holding, de manière à lui permettre de déterminer les décisions relatives à la société Land'Or, sera soumise aux dispositions des articles 6 et 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
«BH Subordonné 2018-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le **25/05/2017**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **08/02/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » d'un montant de **50 millions de dinars susceptible d'être porté à 70 millions de dinars** réparti en trois catégories comme suit :

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe qui varie entre 7,65% et 7,70% et/ou TMM + un maximum de 2,00% ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe qui varie entre 7,80% et 7,85% et/ou TMM + un maximum de 2,20% ;
- Catégorie C : 7 ans in fine au taux fixe de 8,00%.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 7,70 et/ou TMM+2,00% ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie C : 7 ans in fine au taux fixe de 8,00%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2018-1 » est d'un montant de 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/04/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/03/2018** aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et améliorer ainsi son ratio de solvabilité.
- se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres net de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «BH Subordonné 2018-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires en bourse BH INVEST ou TUNISIE VALEURS.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **20/04/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

- Suite -

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 avril 2023** pour la catégorie A, le **20 avril 2025** pour la catégorie B et le **20 avril 2025** Pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 avril** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 avril 2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **20 avril 2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **20 avril 2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **20 avril 2019** et le remboursement en capital aura lieu le **20 avril 2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **7,70%** l'an pour la catégorie A, de **7,85%** l'an pour la catégorie B et de **8,00%** l'an pour la catégorie C.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,962% pour la catégorie A et de 7,062% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,00%** pour la catégorie A et de **2,10%** pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2018-1» sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,729 années** pour la catégorie A, de **4,269 années** pour la catégorie B et de **5,623 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé de nouveau la notation "**B**" à long terme, "**B**" à court terme et les perspectives d'avenir à "**stables**".

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont

- Suite -

rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir

- Suite -

une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2018 sous le numéro 18-0996, du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2014.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Modern Leasing Subordonné 2018-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Modern Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 02/05/2017, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 000 000 de dinars dans un délai de 3 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 20/02/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars**, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Modern Leasing Subordonné 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/04/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

11/05/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/03/2018** aux guichets de la BH INVEST sise à l'Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la société en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Modern Leasing Subordonné 2018-1 ».

- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté BH INVEST.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt obligataire subordonné sera amorti en totalité le **30/04/2023** pour la catégorie A et le **30/04/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 avril de chaque année**. Le 1er paiement en intérêt aura lieu le **30/04/2019** pour toutes les catégories.

Pour la catégorie A, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2019**.

Pour la catégorie B, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,00%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018, qui est égale à 4,962%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262% pour la catégorie A.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,720 années** pour la catégorie A et **4,238 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/01/2018 sous le n°18-001. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 20/02/2018.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposables les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt subordonné «**Modern Leasing Subordonné 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BH INVEST, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin décembre 2017, un emprunt obligataire en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire. Il s'agit de « Modern Leasing 2012 » (7 ans dont 2 années de franchise, 6,50% brut l'an).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la BH INVEST de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire subordonné « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Modern Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** » visée par le CMF en date du **27/02/2018** sous le numéro **18-0995**, du document de référence «**Modern Leasing 2018**» enregistré par le CMF en date du **30/01/2018** sous le n°**18-001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

- Suite -

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de Modern Leasing -Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène , de la BH INVEST-Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1003 Tunis et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.tn, de Modern Leasing : www.modernleasing.com.tn et de la BH INVEST : www.bhinvest.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2018-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2023** pour la catégorie A et le **07/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **19 janvier 2018**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,65%** l'an pour la catégorie A et **7,95%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/12/2017** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/03/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **17-0988** en date du **30 novembre 2017**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001** et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2018-1 »
DE 10 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **30 juin 2017**, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de **60 millions de dinars** à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au **31 décembre 2018** et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le **14 février 2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **10 millions de dinars** et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,2% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est de **10 millions** de dinars, divisés en **100 000** obligations de **100** dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « **AIL 2018-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **23 février 2018** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **23 avril 2018**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 100 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à **10 000 000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23 avril 2018**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2018-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23 avril 2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **23 avril 2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **8,2%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20** dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **23 avril 2023**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23 avril 2019**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **8,2%** l'an.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
 - ✓ **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2018-1** » sont émises pour une durée de 5 ans.
 - ✓ **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**AIL 2018-1**» est de **3 années**.
 - ✓ **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années**.
 - ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ✓ **Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **AIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- ✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration, réuni le 6 mars 2018, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mercredi 11 avril 2018 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- 9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;
- 10/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner ;
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action. Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le Conseil d'Administration, réuni le 6 mars 2018, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 11 avril 2018 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 132.000.000 à 165.000.000 de dinars par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

2018 - AS - 5583

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis**

Les actionnaires de «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Lundi 26 mars 2018 à 11H** au siège social de «ATTIJARI BANK», sis au 24, rue Hédi Karray- Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2017,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «ATTIJARI GESTION» sis à l'immeuble Fekih - rue des lacs de Mazurie - 1053 Les Berges du Lac -Tunis.

2018 - AS - 5583

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis

Les actionnaires de TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mercredi 28 mars 2018 à 10h** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2017 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 ;
- 5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES**PAIEMENT D'ANNUITES****EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010/1 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2010/1 catégories A et B », que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories A et B, aux taux respectifs de (TMM+0,7)% et 5,3%, relatifs à l'échéance du 23 mars 2018, seront effectués à partir du **23 mars 2018**, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de TUNISIE CLEARING comme suit :

STB 2010/1 catégorie A :

- Principal par obligation : 10,000 DT
- Intérêt brut par obligation : 1,732 DT
- Total brut par obligation : 11,732 DT

STB 2010/1 catégorie B :

- Principal par obligation : 6,670 DT
- Intérêt brut par obligation : 2,825 DT
- Total brut par obligation : 9,495 DT

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2017.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2017:

. Résultat net exercice 2017.....		155 117 953,839
. Résultats reportés de l'exercice 2016.....	+	118 393 241,814
		273 511 195,653
. Réserve légale.....	-	1 200 000,000
		272 311 195,653
. Compte d'investissement.....	-	11 349 140,000
. Compte de réserves spéciales d'investissement.....	-	32 592 360,000
		228 369 695,653
. Dividendes	-	107 250 000,000
. Résultats reportés de l'exercice 2017.....		121 119 695,653

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 11.349.140 D,000 dans le compte spécial d'investissement et le montant de 32.592.360 D,000 dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- *Monsieur Jean-Claude PALU*
- *Monsieur Michel PALU*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des Membres du Comité d'Audit de :

- *Monsieur Jean-Claude PALU*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *Madame Laurence DEQUATRE représentant la Société Maghreb Investissement*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2017 à partir du

DIXIEME RESOLUTION :

En application de l'article 13 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire prend acte que la Banque Nationale Agricole a déclaré, en date du 19 juin 2017 (bulletin BVMT du 23 juin 2017), avoir franchi directement à la baisse le seuil de cinq pour cent (5%) de participation dans le capital.

ONZIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.

DOUZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 11 avril 2018.

Première résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 33.000.000 de Dinars par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 32.592.360 dinars et prélèvement d'un montant de 407.640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 33.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 4 anciennes.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2017 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Troisième résolution :

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 165.000.000 de Dinars divisé en 165.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cinquième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	172,297	172,321		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	116,852	116,868		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	99,837	99,849		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,145	102,173		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,117	103,131		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,381	15,383		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,522	112,536		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,106	-		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,323	101,331		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,581	1,582		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,849	41,855		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,614	56,619		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,013	123,970		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,362	121,258		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	149,979	150,106		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	547,366	547,794		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	128,224	128,144		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	138,285	138,125		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,538	141,523		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,567	119,496		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	117,121	117,038		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	168,142	168,202		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,042	100,792		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	104,627	104,659		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	167,612	167,773		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	146,285	146,427		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	114,547	114,439		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,662	114,431		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,139	23,142		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2354,186	2354,262		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	124,221	125,092		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	157,324	157,845		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	187,840	189,379		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,064	18,170		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5341,480	5342,052		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,810	2,822		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,415	2,424		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,282	1,283		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,148	1,149		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,179	1,179		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,186	1,188		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	124,491	124,771		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,258	122,401		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1106,162	1117,349		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,697	11,742		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,710	10,729		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,216	109,231
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,809	103,820
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,209	106,224
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,684	103,698
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,453	105,471
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,222	108,238
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	105,835	105,849
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,561	102,573
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,273	-
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,229	105,242
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,321	104,334
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	107,963	107,977
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	105,867	105,879
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,744	104,755
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,666	103,679
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	104,943	104,954
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	103,949	103,963
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	104,922	104,922
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,203	106,212
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	103,987	104,001
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	103,932	103,943
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,144	106,155
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,246	103,256

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,727	10,728
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,657	104,668
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,180	105,198
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,881	105,895
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,534	-
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	61,640	61,918
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,870	105,318
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	18,223	18,202
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	321,412	320,579
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,450	30,462
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2500,248	2497,996
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,240	76,084
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,255	57,196
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	114,760	114,375
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,982	103,343
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,071	11,078
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,842	11,864
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,010	15,041
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,116	14,130
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,470	15,458
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,302	13,298
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	157,696	157,684
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	147,110	147,111
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,398	9,389
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	119,576	119,380
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	92,416	92,485
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	95,923	95,997
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,322	-
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	112,014	111,771
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	100,661	100,584
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,508	10,498
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	104,116	104,103
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	168,218	167,951
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	112,184	112,943
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,210	112,444
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	115,032	116,689
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	211,549	212,067
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	191,590	191,695
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	162,415	162,625
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,134	23,257
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,058	149,133
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,075	119,814
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9342,582	9341,771
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	81,422	81,218
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1057,829	1066,844
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6004,335	6022,960
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5281,011	5327,296
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	101,706	101,768
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	126,803	126,543
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11886,078	11911,524

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Oest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Bilan (en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<u>ACTIES NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	3 642 635,536	3 487 458 ,286
Moins: amortissements	III-1	-2 208 289,071	-1 317 445,821
		1 434 346,465	2 170 012,465
Immobilisations corporelles	III-1	387 435 389,852	352 770 655,011
Moins: amortissements	III-1	-203 335 307,878	-187 428 489,462
Moins: provisions	III-1	-705 431,810	-952 788,810
		183 394 650,164	164 389 376,739
Immobilisations financières	III-1	244 161 679,412	232 712 639,412
Moins: provisions	III-1	-12 714 225,000	-9 744 225,000
		231 447 454,412	222 968 414,412
Total des actifs immobilisés		416 276 451,041	389 527 803,616
Autres actifs non courants	III-2	3 311 847,798	3 214 643,514
Total des actifs non courants		419 588 298,839	392 742 447,130
<u>ACTIES COURANTS</u>			
Stocks	III-3	66 374 705,301	67 047 940,892
Moins: provisions		-970 118,183	-992 321,183
		65 404 587,118	66 055 619,709
Clients et comptes rattachés	III-4	95 865 467,990	78 298 186,703
Moins: provisions		-10 121 139,054	-9 993 791,655
		85 744 328,936	68 304 395,048
Autres actifs courants	III-5	14 187 751,996	7 735 316,115
Moins: provisions (*)		-347 387,000	-347 387,000
		13 840 364,996	7 387 929,115
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 675 583,050	3 755 682,445
Moins: provisions		-40 915,000	-40 915,000
		3 634 668,050	3 714 767,445
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	109 942 336,306	89 558 937,725
Total des actifs courants		278 566 285,406	235 021 649,042
TOTAL DES ACTIFS		698 154 584,245	627 764 096,172

(*) Pour une meilleure lecture des états financiers 2016, la provision sur créances liées aux participations a été reclassée de la rubrique <<autres passifs courants>> à la rubrique <<provisions pour autres actifs courants>>.

Bilan
(en dinar tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social	III-8	132 000 000 ,000	120 000 000,000
Réserves	III-8	20 708 771,134	19 208 771,134
Autres capitaux propres	III-8	111 652 130,884	87 432 308,884
Résultats reportés	III-8	118 393 241,814	104 502 986,712
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		382 754 143,832	331 144 066,730
Résultat net de l'exercice		111 176 453,839	101 190 255,102
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		11 349 140,000	25 106 240,000
Résultat affecté dans un compte de résv. spl. d'investissement		32 592 360,000	11 200 000,000
Total des capitaux propres avant affectation		537 872 097,671	468 640 561,832
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Autres passifs financiers	III-9	52 290 074,200	47 646 577,850
Provisions	III-10	10 698 887,000	7 898 887,000
Total des passifs non courants		62 988 961,200	55 545 464,850
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III-11	44 474 260,325	46 520 328,259
Autres passifs courants *	III-12	52 670 472,475	57 001 861,685
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-13	148 792,574	55 879,546
Total des passifs courants		97 293 525,374	103 578 069,490
TOTAL DES PASSIFS		160 282 486,574	159 123 534,340
Total des capitaux propres et des passifs		698 154 584,245	627 764 096,172

* Pour une meilleure lecture des états financiers 2016, la provision sur créances liées aux participations a été reclassée de la rubrique <<autres passifs courants>> à la rubrique <<provisions pour autres actifs courants>>.

Etat de résultat
(en dinar tunisien)
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Produits d'exploitation			
Revenus	III-14	571 918 576,513	534 075 764,068
Autres produits d'exploitation	III-15	6 532 701,311	4 410 931,265
Total des produits d'exploitation		578 451 277,824	538 486 695,333
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-16	1 635 220,797	-2 185 035,336
Achats de marchandises consommées	III-17	49 227 939,140	59 598 006,770
Achats d'approvisionnements consommés	III-18	323 000 427,172	302 515 988,263
Charges de personnel	III-19	34 726 730,045	31 851 364,261
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-20	23 557 157,479	19 963 414,968
Autres charges d'exploitation	III-21	34 355 675,009	27 349 120,378
Total des charges d'exploitation		466 503 149,642	439 092 859,304
Résultat d'exploitation		111 948 128,182	99 393 836,029
Charges financières nettes	III-22	-5 108 188,432	-2 180 507,550
Produits des placements	III-23	64 520 816,908	60 565 490,132
Autres gains ordinaires	III-24	984 774,156	1 134 073,425
Autres pertes ordinaires	III-25	-206 133,825	-96 612,101
Résultat des activités ordinaires avant réinvesti.s et impôt		172 139 396,989	158 816 279,935
Impôt sur les sociétés		17 021 443,150	15 136 381,108
Résultat des activités ordinaires après impôt		155 117 953,839	143 679 898,827
Éléments extraordinaires (Contribution Conjoncturelle)			6 183 403,725
Résultat de l'exercice		111 176 453,839	101 190 255,102
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		11 349 140,000	25 106 240,000
Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement		32 592 360,000	11 200 000,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net de l'exercice		155 117 953,839	137 496 495,102

État de flux de trésorerie
(en dinar Tunisien)
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	155 117 953,839	137 496 495,102
Ajustements, Amortissements et Provisions	20 875 053,759	18 583 234,173
Ajustements pour provisions des immobilisations financières	2 970 000,000	
Ajustements casses bouteilles	2 682 103,720	1 380 180,795
Ajustements pour reprise sur provisions	-419 208,607	-225 769,945
Variation des Stocks	673 235,591	983 589,338
Variation des Créances	-12 923 784,937	-10 967 650,086
Variation des Autres actifs	-6 469 540,770	-254 127,868
Variations Fournisseurs et autres dettes	-5 701 928,154	16 941 634,422
Ajustements Plus ou moins-value sur cession	-180 848,000	-331 503,818
Ajustements Encaissement dividendes	-61 944 248,866	-59 644 467,410
Ajustements Quotes-parts des subventions d'investissements dans le résultat	-86 418,000	-68 000,000
Flux de trésoreries provenant de l'exploitation	94 592 369,575	103 893 614,703
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. corp et incorp	-38 177 411,898	-23 404 687,167
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	180 848,000	
Encaissements Dividendes et autres distributions	61 944 248,866	59 644 467,410
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-11 449 040,000	-33 418 701,292
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	12 498 644,968	2 821 078,951
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements Dividendes et autres distributions	-86 800 528,990	-77 896 169,310
Décassements pour remboursement des emprunts bancaires		-1 633 534,503
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks		-7 000 000,000
Encaissements d'emprunts pour financement des stocks		7 000 000,000
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie		19 000 000,000
Décassements pour souscription des billets de trésorerie		-19 000 000,000
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire	20 000 000,000	
Décassements pour autres formes de placement monétaire	-20 000 000,000	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-86 800 528,990	-79 529 703,813
Variation de trésorerie	<u>20 290 485,553</u>	<u>27 184 989,841</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>89 503 058,179</u>	<u>62 318 068,338</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>109 793 543,732</u>	<u>89 503 058,179</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	132.000.000 de dinars
Nombre de titres	132.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, elle sous-traite la fabrication des boissons gazeuses en PET et boîtes chez la SNB ,la SLD et la SGBIA et la mise en boîte de la bière chez la SEABG.

Aussi, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- Brasseries et Glacières Internationales	57.362.845	43.46 %
- Maghreb Investissement	17.960.019	13.61 %
- S.T.A.R.	6.600.008	5.00 %
- Autres actionnaires	50.077.128	37.94 %
Total =	132 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination. ». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (casiers ,fûts et palettes)	10 % et 20%

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE, sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III-1 – ACTIFS IMMOBILISES

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/20	Mouvements		Valeurs brutes au 31/12/201	Amortissements et provisions au 31/12/20	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisition et reclassement	Cessions 2017 ou reclassement				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</u>	<u>3 487 458</u>	<u>155 177</u>		<u>3 642 635</u>	<u>2 208 289</u>	<u>1 434 346</u>	
- Logiciels	3 458 916	155 177		3 614 093	2 208 289	1 405 804	III-1-1
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
- Immobilisations Incorporelles encours	15 601			15 601		15 601	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</u>	<u>352 770 655</u>	<u>38 347 235</u>	<u>-3 682 500</u>	<u>387 435 390</u>	<u>204 040 740</u>	<u>183 394 650</u>	
- Terrain	12 295 416			12 295 416		12 295 416	
- Constructions	41 890 539	397 532		42 288 071	21 850 855	20 437 216	III-1-2
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	164 574 866	2 550 390	2 013 059	169 138 315	120 369 140	48 769 175	III-1-3
- Matériel de transport	18 443 598	953 725	-495 421	18 901 902	16 927 984	1 973 918	III-1-4
- Équipement de bureau	4 494 984	215 779		4 710 763	3 884 552	826 210	III-1-5
- Agencements, aménagement et installations	14 852 117	661 103	220 660	15 733 880	9 411 461	6 322 419	III-1-6
- Emballages commerciaux durables	90 668 424	9 582 333	-3 187 079	97 063 678	31 596 747	65 466 930	III-1-7
- Immobilisations corporelles encours	5 550 711	23 986 374	-2 233 719	27 303 366		27 303 366	III-1-8
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</u>	<u>232 712 639</u>	<u>11 449 040</u>		<u>244 161 679</u>	<u>12 714 225</u>	<u>231 447 454</u>	
- Titres de participations totalement libérés	232 400 072	11 449 040		243 849 112	12 714 225	231 134 887	III-1-9
- Dépôts et cautionnements.	312 567			312 567		312 567	
TOTAL	588 970 752	49 951 452	-3 682 500	635 239 704	218 963 254	416 276 450	

III-1-1 -Logiciels

Il s'agit de la mise à jour des versions des logiciels informatiques.

III-1-2 -Constructions

Il s'agit essentiellement de l'extension des usines de la société pour 397 532 dinars .

III-1-3 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 4 563 449 dinars, dont 2 013 059 dinars ont été reclassés du compte immobilisations corporelles encours de 2016. Il s'agit du matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels.

III-1-4 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 953 725 dinars et les cessions à 495 421 dinars (totalement amortis).

III-1-5 - Équipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 215 779 .dinars.

III-1-6- Agencements, aménagements et installations

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 881 763dinars, dont 220 660 dinars ont été reclassés du compte immobilisations corporelles encours de 2016.

III-1-7 - Emballages commerciaux durables

a) Acquisitions : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 9 582 333 dinars

b) Casse bouteilles et destruction de casiers amortis :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 2 682 104 dinars,
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 504 975 dinars.

Au cours de l'exercice 2017, il a été :

- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 247 357 dinars,

Ainsi, la provision pour casses bouteilles est passée de 952 789 dinars en 2016 à 705 432 dinars en 2017.

III-1-8- Immobilisations en cours :

- Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2017 s'élève à 27 303 366 dinars détaillé comme suit :

- Constructions en cours : 3 763 561 dinars.
- Matériels en cours : 23 477 927 dinars.
- Avances et acomptes fournisseurs d'immobilisations : 61 878 dinars

III-1-9 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 243.849.112 dinars sont composés, essentiellement des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription, à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2016	Acquisitions en 2017	Souscriptions en 2017	Cession en 2017	Valeurs au 31/12/2017	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 501 075				9 501 075	197 500	197 500	100,00
S.O.T.E.V	27 704				27 704	21 900	19 404	88,60
SOSTEM	102 996 814		9 149 140		112 145 954	22 230 000	22 024 310	99,07
S.P.D.I.T	42 634 022				42 634 022	28 000 000	22 465 629	80,23
S.G.B.I.A	11 690 643		2 200 000		13 890 643	415 500	220 676	53,11
S.T.B.O	8 229 786				8 229 786	1 184 000	1 002 030	84,63
S.T.B.N	4 658 242				4 658 242	800 000	664 792	83,10
Sté la Préforme	8 674 546				8 674 546	122 005	81 178	66,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 900 000	5 145 150	65,13
SMVDA	9 149 900				9 149 900	200 000	91 499	45,75
S.T.B.G	11 535 581				11 535 581	866 667	487 630	56,26
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	75 500	1	0,001
SNB	1 374 000				1 374 000	90 200	16 526	18,32
S.B.T	731 110				731 110	12 850 000	2 041 877	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 049	6,99
S.I.M.C.O	999 400				999 400	10 000	9 994	99,94
STC	1 000				1 000	389 898	120	0,03
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	194 400				194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	2 295 300				2 295 300	110 000	22 953	20,87
SLD	8 068 412				8 068 412	698 500	64 140	9,18
SFBT SCES I I			99 900		99 900	1 000	999	99,90
TOTAL	232 400 072		11 449 040		243 849 112			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 22 000 actions à l'augmentation du capital de la SGBIA, soit 2 200 000 dinars.
- Souscription et libération de 1 829 828 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 9 149 140 dinars.
- Souscription et libération de 999 parts sociales au capital de la SFBT Services Ingénierie Industrielle, soit 99 900 dinars.

b) Provisions :

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 12 714 225 dinars. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars, la SFBT Italie pour 94 325 dinars et la SLD pour 2 970 000 dinars. Cette dernière est constituée en 2017.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2017	2016
- Débiteurs et créditeurs divers	2 910 470	2 856 733
- Emballages à rendre	401 378	357 911
Total	3 311 848	3 214 644

III-3 - STOCKS

	2017	2016
- Matières premières	13 991 164	14 307 383
- Matières consommables	32 138 483	30 355 657
- Produits finis	19 347 070	21 164 060
- Marchandises	897 988	1 220 841
Total	66 374 705	67 047 941

Au cours de 2017, il a été constitué une provision pour dépréciation des stocks pour 128 900 dinars et une reprise sur provision pour 151 103 dinars. Ainsi, La provision pour dépréciation des stocks est passée de 992 321 dinars en 2016 à 970 118 dinars en 2017.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2017	2016
- Clients locaux	58 427 481	42 811 715
- Clients étrangers (1)	14 001 115	7 400 118
- Clients filiales	11 699 313	13 275 706
- Clients douteux	10 108 325	9 969 973
- Clients effets à recevoir	1 407 070	2 243 814
-Clients factures à établir	222 164	2 596 861
Total	95 865 468	78 298 187

(1) Le poste clients étrangers présente un solde de 14 001 115 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2018.

Au cours de l'exercice 2017, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 148 096 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 20 749 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 9 993792 dinars en 2016 à 10 121 139 dinars en 2017.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2017	2016
- Créances liées aux participations (*)	347 387	347 387
- Fournisseurs locaux avances et acomptes sur commande	6 918 985	4 806 685
- Fournisseurs étrangers avances et acomptes sur commande	338 551	0
- Débiteurs divers	3 490 842	1 291 045
- Produits à recevoir	3 091 987	1 290 199
Total	14 187 752	7 735 316

(*) Provisionnées en totalité

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2017	2016
- Personnel		80 099
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	3 653 231	3 653 231
Total	3 675 583	3 755 682

(1) Les titres de placement totalisant 3 653 231 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs au 31/12/2016	Acquisition en 2017	Cession 2017	Valeurs au 31/12/2017	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Sté Pôle Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Sté Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA(2)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000	-		20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	792 000	50 000	6,31%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC (2)	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T (2)	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B	2 271 099			2 271 099	34 560 000	173 392	0,50%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%

S.T.B	33 606		33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T (2)	75		75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000		20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260		7 260	1 475	363	24,61%
TOTAL	3 653 231		3 653 231			

(2) Provisionnées en totalité

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2017	2016
- Placements	25 000 000	
- Effets à l'encaissement	2 449	7 887 323
- Chèques à l'encaissement	2 277	
	915	
- Banques	82 183 751	81 360 876
- C C P	267 842	242 853
- Caisses	210 379	67 886
Total	109 942 336	89 558 938

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2017	2016	Variations
- Capital social	132 000 000	120 000 000	12 000 000
- Réserves légales	12 000 000	10 500 000	1 500 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	
- Compte spécial d'Investissement	111 470 368	87 164 128	24 306 240
- Subventions d'investissement	181 763	268 181	-86 418
- Résultats reportés	118 393 242	104 502 987	13 890 255
Total	382 754 144	331 144 067	51 610 077

L'évolution de 51 610 077 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement de 2016 pour 11 200 000 dinars et d'une partie du compte spécial d'investissement disponible pour 800 000 dinars, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2017.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2016, conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Avril 2017, à savoir :

- Réserves légales : 1 500 000 dinars.
- Compte spécial d'investissement : 24 306 240 dinars (25 106 240 dinars dotation de l'exercice 2016 -800 000 dinars affectés à l'augmentation du capital social).
- Résultats reportés : Reprise de 104 502 987 dinars de 2015 et affectation de 118 393 242 dinars de 2016, soit une augmentation de 13 890 255 dinars.

3) la constatation de la dotation d'amortissement de la subvention d'investissement pour 86 418 dinars.

	Solde au 31/12/2016	Résultats	Réserves Légales	Compte spécial d'investissement	Compte de réserves spéciales d'investissement	Augmentation du capital social//Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2017
Capital social	120 000 000					(2) 12 000 000		132 000 000
Réserves légales	10 500 000		(1) 1 500 000					12 000 000
Subvention d'investissement	760 867							760 867
Amort .subvention d'investissement	-492 686					-86 418		-579 104
Compte spécial d'investissement	87 164 128			(1) 25 106 240	(1) 11 200 000	(2) -12 000 000		111 470 368
Réserve spéciale de réévaluation	8 708 771							8 708 771
Résultats reportés	104 502 987	(1) 137 496 495	(1) -1 500 000	(1) -25 106 240	(1) -11 200 000		(1) -85 800 000	118 393 242
Total Capitaux propres	331 144 067	137 496 495	-	-		-86 418	-85 800 000	382 754 144

(1) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 conformément aux résolutions de GO du 11 Avril 2017

(2) Il s'agit de l'augmentation du capital social décidée par l'AGE du 11 Avril 2017.

Compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou à la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

a) Compte spécial d'investissement disponible :

Le solde s'élevant au 31/12/2017 à 5 868 318 dinars se détaille comme suit :

- Solde au 31 Décembre 1999	20 325 798 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2000.....	556 780 dinars
- Augmentation du capital en 2002	- 3 958 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2003.....	3 162 315 dinars
- Annulations Actions rachetées en Décembre 2003	- 18 061 551 dinars
- Augmentation du capital en Décembre 2003.....	- 330 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2004	3 414 645 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2005.....	4 663 095 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2006.....	4 490 000 dinars
- Augmentation du capital en 2006.....	- 4 000 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2007.....	1 100 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2010.....	6 488 800 dinars
- Augmentation du capital.....	- 333 334 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2011.....	3 999 770 dinars
- Augmentation du capital en 2014.....	- 10 000 000 dinars

- Augmentation du capital en 2015..... - 3 500 000 dinars
- Augmentation du capital en 2016..... - 1 350 000 dinars
- Augmentation du capital en 2017 - 800 000 dinars

b) Compte spécial d'investissement loi 93-120 :

Le solde au 31/12/2017 s'élève à 105 602 050 dinars, à savoir :

- Réinvestissements réalisés en 2011..... 5 837 225 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012..... 24 816 815 dinars
- Augmentation du capital en 2013..... - 4 000 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013..... 29 306 875 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2014..... 26 684 695 dinars
- Augmentation du capital en 2015..... - 11 500 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2015..... 23 000 200 dinars
- Augmentation du capital en 2016..... - 13 650 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2016 25 106 240 dinars

III- 9 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2017	2016
Emballages divers consignés	52 290	47 646
	074	578
Total	52 290	47 646
	074	578

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 10 698 887 dinars au 31 décembre 2017 contre 7 898 887 dinars au 31 décembre 2016, à savoir :

	2017	2016
Provisions diverses	10 698	7 898
	887	887
Total	10 698	7 898
	887	887

En 2017, il a été constitué une provision pour risques et charges divers pour 2 800 000 dinars.

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

- Provision constituée en 1999 255 433 dinars,
- Provision constituée en 2000 40 000 dinars,
- Provision constituée en 2001 300 000 dinars,
- Provision constituée en 2007 739 000 dinars,
- Provision constituée en 2011 1 400 000 dinars,
- Provision constituée en 2012 450 000 dinars.
- Provision constituée en 2013 515 000 dinars
- Provision constituée en 2014 1 800 000 dinars
- Reprise de provision en 2014 - 200 546 dinars
- Provision constituée en 2015 1 000 000 dinars
- Provision constituée en 2016 1 600 000 dinars
- Provision constituée en 2017 2 800 000 dinars

III-11 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2017	2016
- Fournisseurs locaux	7 465 215	7 578 897
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	2 641 585	1 109 739
- Fournisseurs étrangers	9 522 044	10 637 577
- Fournisseurs, Effets à payer	4 651 169	18 854 533
- Fournisseurs, filiales	20 194 247	8 339 582
Total	44 474 260	46 520 328

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 9 522 044 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

III-12- AUTRES PASSIFS COURANTS

	2017	2016	Notes
Etat, retenue à la source	1 144 983	1 356 228	
Etat, Contribution Conjoncturelle		6 183 404	
Etat, impôt sur les sociétés	3 327 583	4 003 864	III-12-1
Etat, TVA, DC et autres impôts	32 162 117	29 565 297	III-12-2
Dividendes et rémunérations des administrateurs	1 453 625	2 129 154	
CNSS, organismes sociaux et autres créditeurs divers	2 547 820	2 607 569	
Charges à payer	12 034 344	11 419 523	III-12-3
Total	52 670 472	57 265 039	

III- 12-1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 3 327 583 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 pour 17 021 443 dinars diminué des acomptes provisionnels 2017 pour 11 981 043 dinars et des retenues à la source pour 1 712 817 dinars.

III-12-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2017 pour 4 437 956 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2017 pour 26 210 364 dinars.

III-12-3 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2017 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 8 327 794 dinars.
- Des redevances à payer à Becks estimées à 1 716 814 dinars.
- Des agios bancaires du 4^{ème} trimestre 2017, de la redevance téléphonique du 4^{ème} trimestre 2017 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 1 989 736 dinars.

III-13 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2017	2016
- Banques	148 793	55 880
Total	148 793	55 880

III-14- REVENUS

	2017	2016
- Ventes de produits finis fabriqués	505 969 930	446 464 224
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 598 305	1 453 810
- Travaux	24 425	197 301
- Locations	720 367	824 002
- Ventes de marchandises en l'état	48 925 202	59 444 642
- Vente d'articles de stocks	13 040 765	19 231 015
- Produits des activités annexes	6 619 166	9 730 076
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-4 979 583	-3 269 306
Total	571 918 577	534 075 764

III-15- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2017	2016
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	254 966	280 046
- Autres produits accessoires	4 124 383	3 837 115
-Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	86 418	68 000
-Subventions d'exploitation liées aux exercices antérieurs	451 158	
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	20	22
	748	660
-Autres reprises sur provision	1 595 028	203 110
Total	6 532 701	4 410 931

III-16- VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

	2017	2016
- Variation des stocks de produits finis et des encours	1 635 221	-2 185 035
Total	1 635 221	-2 185 035

III-17 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

	2017	2016
- Achats de marchandises revendues en l'état	47 862 860	58 187 244
- Achats autres marchandises	1 176 184	1 215 547
- Variation des stocks de marchandises	188 895	195 216
Total	49 227 939	59 598 007

III-18 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2017	2016
- Achats stockés de matières premières et fournitures liées	82 175 026	75 226 421
- Achats stockés de matières et fournitures consommables et emballages	61 596 334	59 279 678
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	104 749	182 574
- Achats non stockés de matières et fournitures	12 007 095	11 267 572
- Achats de prestations de services (*)	168 238 093	153 703 300
- Variation des stocks de matières premières et fournitures liées	311 101	-1 359 779
- Variation des stocks des approvisionnements liés à l'exploitation	-1 431 971	4 216 222
Total	323 000 427	302 515 988

(*) Il s'agit de la sous-traitance de la production de boissons gazeuses et de la bière en boîtes.

III-19 - CHARGES DE PERSONNEL

	2017	2016
- Appointements et compléments d'appointements	29 054 086	26 669 802
- Charges sociales	5 672 644	5 181 562
Total	34 726 730	31 851 364

III-20 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2017	2016
- Dotations aux amortissements des immobilisations	17 798 057	16 333 243
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	2 682 104	1 380 181
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	148 096	96 060
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	128 900	151 103
- Dotations aux provisions pour risques divers	2 800 000	2 002 828
Total	23 557 157	19 963 415

III-21 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2017	2016
- Publicité et publications	10 391 337	11 138 647
- Travaux facturés aux filiales	-6 437 815	- 7 067 038
- Relations publiques	1 272 534	1 067 120
- Services extérieurs	1 499 594	983 494
- Autres services extérieurs	11 310 399	8 474 217
- Charges diverses ordinaires	9 937 811	9 802 801
- Impôts et taxes	3 500 574	2 880 862
- Divers produits sur exercices antérieurs	-48 221	-14 520
- Autres charges liées à l'exploitation	8 308 661	5 379 199
- Reprises sur provisions des autres charges liées à l'exploitation	-5 379 199	-5 295 662
Total	34 355 675	27 349 120

III-22- CHARGES FINANCIERES NETTES

	2017	2016
- Charges d'intérêts	475	680
	496	715
- Pertes de changes	3 428 250	2 889 045
- Gains de changes	- 1 475 832	-1 389 253
- Provisions pour dépréciation des éléments financiers	2 970 000	0
- Reprises sur provision des agios bancaires	-289 725	0
Total	5 108 188	2 180 507

III-23- PRODUITS DES PLACEMENTS

	2017	2016
- Revenus des titres de participations et de placements	62 148 434	59 644 467
- Revenus des titres de créances	127 188	175 582
- Intérêts des comptes courants	2 230 901	671 039
- Divers profits de placements sur exercices antérieurs	14 294	74 402
Total	64 520 817	60 565 490

III-24 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2017	2016
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	180 848	331 504
- Divers autres produits et profits de l'exercice	318 771	37 873
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	485 155	764 696
Total	984 774	1 134 073

III-25 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2017	2016
- Autres diverses charges ordinaires	117 951	56 037
- Amendes et pénalités	88 183	40 575
Total	206 134	96 612

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2017

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de **94 592 369** dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus-value sur cessions d'immobilisations, l'amortissement des subventions d'investissements et les dividendes encaissés. Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2017	2016	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	20 875 054		20 875 054
Casse de Bouteilles	2 682 104		2 682 104
Reprises sur provisions	-419 209		-419 209
Dotations aux provisions des Immobilisations financières	2 970 000		2 970 000
Variation des stocks de produits finis	19 347 070	21 164 060	1 816 990
Variation des stocks de matières premières	13 991 164	14 307 383	316 219
Variation des stocks de matières consommables	32 138 483	30 355 657	-1 782 826
Variation des stocks de marchandises	897 988	1 220 841	322 853
			673 236
Variation des clients et comptes rattachés	95 865 468	78 298 187	-17 567 281

Variation des emballages consignés	-52 290 074	-47 646 578	4 643 496
			-12 923 785
Variation des autres actifs non courants	3 311 848	3 214 643	-97 205
Variation des autres actifs courants	14 187 752	7 735 316	-6 452
			436
Variation des placements et autres actifs financiers	3 675 583	3 755 682	-80 099
			-6 469 541
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	44 474 260	46 520 328	-2 046 068
Variation des autres passifs courants	52 670 473	57 001 862	-4 331 389
Variation des dividendes	-1 128 625	- 1 804 154	675 529
			-5 701 928
Plus-value sur cession des immobilisations corporelles	-180 848		-180 848
Ajustements quotes-parts de la subvention d'investissement	-86 418		-86 418
Encaissements dividendes	-61 944 249		-61 944 249
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-60 498 944
RESULTAT DE L'EXERCICE			155 117 954
VARIATION 1			94 592 369

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de :**12 498 645** dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 38 177 412 dinars.
- Encaissements des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 61 944 249 dinars.
- Décaissements pour la souscription au capital social des sociétés suivantes pour 11 449 040 dinars détaillés comme suit :
 - Souscription et libération de 22 000 actions à l'augmentation du capital de la SGBIA pour : 2 200 000 dinars.
 - Souscription et libération de 1 829 828 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 9 149 140 dinars.
 - Souscription et libération de 999 parts sociales au capital de la SFBT Services Ingénierie Industrielle pour 99 900 dinars.
 - Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles pour 180 848 dinars.

VARIATION 2 : 12 498 645 dinars.

3 / Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont dégagé un déficit de **86 800 529** dinars détaillés comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour 86 800 529 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2016 85 588 600 dinars
 - Dividendes des autres exercices 886 929 dinars
 - Autres distributions 325 000 dinars
- Encaissements pour autres formes de placement monétaire..... 20 000 000 dinars
- Décaissements pour autres formes de placement monétaire..... 20 000 000 dinars

VARIATION 3 : -86 800 529 dinars.

- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2017 :

Produits	Montant	Charges	Montant	Soldes	2 017	2 016
Ventes de marchandises et autres	48 925	Coût d'achat de marchandises	49 227	Marge commerciale	-302	-153
Revenus et autres produits						
Variation des stocks d'en-cours et	-					
Total	521 358	Total		Production	521 358	476 816
Production		Achats consommés	323 000	Marge sur coût matières	198 357	174 300
Marge commerciale	-	Autres charges externes	30 855			
Marge sur coût matières						
Autres produits d'exploitation	6 532					
Total	204 587	Total	30 855	Valeur Ajoutée	173 732	154 089
Valeur Ajoutée Brute	173 732	Impôts et Taxes	3 500			
		Charges de Personnel	34 726			
Total	173 732	Total	38 227	Excédent brut	135 505	119 357
Excédent brut d'exploitation		Autres pertes Ordinaires	206			
Autres gains ordinaires	984	Charges Financières	5 108			
Produits financiers		Dotations aux Amorts et Prov				
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	17 021			
Total		Total	45 892	Résultat des activités	155 117	
Résultat positif des activités						
		Contribution Conjoncturelle				
Total	155 117	Total		Résultat net après	155 117	137 496

VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ Une convention par laquelle la S.F.B.T sous traite des produits finis (pour l'export) chez la S.G.B.I.A à raison de 1 D,454 par pack. Le montant de la sous-traitance est de 32.002 D,540 en 2017 ;

2/ Un contrat de portage de 5.936.000 D, 000, avec la SEABG remboursable après deux ans en faveur de la société S.F.B.T et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A pour 59.360 actions de 100 D,000 chacune ;

3/ Un contrat de portage de 2.709.800 D,000 avec la S.E.A.B.G. remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 27.098 actions de nominal 100 D,000 chacune ;

4/ Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paie à la société ERRAFAHA une assistance pour 2017 de 338.700 D,000 ;

5/ Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.F.B.T.-DISTRIBUTION une assistance pour 2017 de 660.000 D,000 ;

6/ Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes. Elle est de 156.053.007 D,295 hors taxes pour l'exercice 2017 .

7/ Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 145.800 D,000 hors taxes en 2017;

8/ Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 400.236 D,444 hors taxes ;

9/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bab-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 H.T. ;

10/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 390.345 D,000 H.T. ;

11/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 12.018.642 D,000 en 2017 ;

12/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires H.T. pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2017 de 253.338 D,052, la SEABG n'ayant pas payé en 2017 ;

13/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D,350 par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2017 ;

14/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D,350 par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2017 ;

15/ Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 D,000 ;

16/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D,000 hors taxes ;

17/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.124.382 D,808 en 2017 ;

18/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

19/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. sous traite des produits finis (pour l'export) chez la SLD à raison de 1 D,454 par pack. Le montant de la sous-traitance est de 134.439 D,748 en 2017 ;

20/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales et ce, dans des conditions normales. Elles se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnement et prestations consommés	Autres charges d'exploitation	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	6 029 525	38 972	3 156 029	156 053 007	425 596	29 121 379	
STBG	10 901 081	353 139	1 365 672	124 532	93 995	7 000	41 789
SGBIA	17 192 671	1 350 270	36 141 731	1 548 391	741 873	2 804 995	
STBO	3 673 105	203 700	624 992	542 618	16 280	1 003 030	49 761
STBN	3 679 199	106 870	162 047	166 424		1 000	
SBT	9 021 577	156 780	1 355 931	12 977	25 757	407 411	35 638
SNB	833 688	95 329	3 814 852	12 153 603	770 889	137 505	
SOTEV	14 872 969		434 814	879	657	1 000	
PREFORME	29 325	472 298		11 035 691			
SPDIT	15 413					12 356 096	
SOSTEM	655 230	1 601 991	1 233 592	69 811	1 188	15 865 168	

SMVDA RAOUDHA	40 068						
SOCOLAIT							
SDB	14 245 408				18 313		
ERRAFAHA	2 005				338 700		
SFBT-DISTRIBUTION	8 487				660 000		
STDM	2 850				3 207 400		
S L D	12 077			134 439			
S I T	38 700			21 329	547 236		
S I N D T							
S T D			9 377				
TOTAL	81 253 378	4 379 349	4 8 299 037	181 863 701	6 847 884	61 704 584	127 188

VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2017 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
<u>1- ENGAGEMENTS DONNES</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	14 115 271	14 115 271	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	14 115 271	14 115 271			
<u>2- ENGAGEMENT RECUS</u>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

mobilisées					
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					
3-ENGAGEMENTS					
RECIPROQUES					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS :

Aucun événement significatif post clôture n'est à signaler en 2018.

Rapport Général

Tunis, le 9 mars 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « Société de Fabrication des Boissons de Tunisie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 537 872 098 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 155 117 954 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 231.1 Mdt, représentent un des postes les plus importants du bilan, sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition. Des participations d'une valeur d'origine de 17.8 Mdt sont dépréciées à hauteur de plus de 70% compte tenu de leurs valeurs d'usage.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces titres.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Cabinet Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abderrahmen Fendri

Abdelaziz Kramti

Rapport Spécial

Tunis, le 9 mars 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Une convention de sous-traitance industrielle avec la S.G.B.I.A pour la fabrication de produits finis (pour l'export) à raison de 1,454 dinar par pack. Le montant de la sous-traitance est de 32.003 dinars HT en 2017 ;
2. Un contrat de portage de 5.936.000 dinars avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 59.360 actions de nominal 100 dinars chacune ;
3. Une convention de sous-traitance industrielle avec la S.L.D pour la fabrication de produits finis (pour l'export) à raison de 1,454 dinar par pack. Le montant de la sous-traitance est de 134.440 dinars HT en 2017.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Un contrat de portage de 2.709.800 dinars avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 27.098 actions de nominal 100 dinars chacune ;
2. Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paye à la société ERRAFAHA une assistance pour 2017 de 338.700 dinars HT ;
3. Une convention d'assistance commerciale par laquelle la S.F.B.T. paye à la SFBT Distribution une assistance pour 2017 de 660.000 dinars HT ;
4. Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes. Le montant de la sous-traitance est de 156.053.007 dinars HT en 2017 ;

5. Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 145.800 dinars HT ;
6. Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la SIT. La rémunération est fixée à 400.236 dinars HT en 2017 ;
7. Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bab-Saâdoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
8. Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 390.345 dinars HT ;
9. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 12.018.642 dinars HT en 2017 ;
10. Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2017 de 253.338 dinars ; la S.E.A.B.G. n'ayant pas payé en 2017 ;
11. Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2017 ;
12. Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2017 ;
13. Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars ;
14. Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du 1^{er} septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars HT ;
15. Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.124.382 dinars HT en 2017 ;
16. Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;
17. Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les rémunérations des administrateurs sont déterminées par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2017, le montant net des rémunérations alloué aux administrateurs s'est élevé à 200.000 dinars au titre de la SFBT et à 276.400 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2017, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 dinars au titre de la SFBT et à 12.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.

2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 524.951 dinars nets en 2017 du fait de cette indexation.

3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 dinars en 1990 à 917.898 dinars en 2017. Par ailleurs la SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :

1. D'une indemnité de gestion annuelle de 11.200 dinars payable sur 16 mois.

2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 385.921 dinars nets en 2017 du fait de cette indexation.

3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 494.253 dinars en 2017. Par ailleurs la SPDIT, SINDT, SBT Médenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

- Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leurs fonctions (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Cabinet Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

Sté Conseil & Audit membre de

l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abdelaziz Kramti

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le groupe de la Société de Fabrication des boissons de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 11 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FANDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		13 360 924	13 058 231
Moins: Amortissements& dépréciations		-9 867 362	-8 436 743
	3.1	3 493 562	4 621 488
Immobilisations corporelles		1 086 167 034	1 010 106 681
Moins: Amortissements& dépréciations		-600 069 869	-550 155 116
	3.2	486 097 165	459 951 565
Immobilisations financières		40 043 112	44 931 311
Moins: Provisions		-6 337 470	-6 245 036
	3.3	33 705 642	38 686 275
Titres mis en équivalence		1 702 105	1 386 670
Total des actifs immobilisés		524 998 474	504 645 998
Ecart d'acquisition		28 178 197	28 178 197
Moins: Amortissements& dépréciations		-13 833 904	-12 425 293
	3.4	14 344 293	15 752 904
Impôts différés actifs IDA		19 858 451	16 212 112
Autres actifs non courants	3.5	28 567 346	21 868 659
Total des actifs non courants		587 768 564	558 479 673
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		231 888 767	222 499 308
Moins: Provisions		-7 507 666	-8 317 121
	3.6	224 381 101	214 182 187
Clients et comptes rattachés		241 779 510	203 264 530
Moins: Provisions		-61 499 328	-54 700 568
	3.7	180 280 182	148 563 962
Autres actifs courants		72 803 384	54 294 744
Moins: Provisions		-2 974 015	-2 388 465
	3.8	69 829 369	51 906 279
Placements et autres actifs financiers		160 042 848	70 729 315
Moins: Provisions		-5 744 775	-5 671 700
	3.9	154 298 073	65 057 615
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	124 128 853	147 472 212
Total des actifs courants		752 917 578	627 182 255
TOTAL DES ACTIFS		1 340 686 142	1 185 661 928

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
capitaux propres			
Capital social		132 000 000	120 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		485 715 064	450 840 300
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		172 094 257	136 892 998
Capitaux propres part du groupe	3.11	789 809 321	707 733 298
Part des minoritaires dans les capitaux propres		45 562 580	41 785 423
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		7 704 824	5 846 996
Intérêts minoritaires IM	3.12	53 267 404	47 632 419
Total des capitaux propres		843 076 725	755 365 717
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	7 496 351	7 984 031
Autres passifs financiers non courants	3.14	119 098 049	105 216 393
Provisions	3.15	33 162 917	23 957 436
Provisions pour impôts différés passifs IDP		12 047	23 431
Total des passifs non courants		159 769 364	137 181 291
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	127 082 759	135 739 957
Autres passifs courants	3.17	93 689 824	99 752 048
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.18	117 067 470	57 622 915
Total des passifs courants		337 840 053	293 114 920
Total des passifs		497 609 417	430 296 211
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 340 686 142	1 185 661 928

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar tunisien)

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	996 866 803	913 755 477
Autres produits d'exploitation	3.20	8 715 673	7 096 162
Productions immobilisées		941 845	1 115 706
Total des produits d'exploitation		1 006 524 321	921 967 345
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'encours et produits finis		4 278 995	-5 819 457
Achats de marchandises consommées		3009 102	3 234 688
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	511669 383	473 110 139
Charges de personnel	3.22	118 668 547	109 578 247
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	76 921 521	71 312 658
Autres charges d'exploitation	3.24	80 711 937	84 851 696
Total des charges d'exploitation		795 259 485	736 267 971
Résultat d'exploitation	3.25	211 264 836	185 699 374
Charges financières nettes	3.26	-14 146 500	-10 635 488
Produits des placements	3.27	11 610 919	7 427 002
Autre gains ordinaires	3.28	2 496 498	3 631 886
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 620 820	-1 535 509
Résultat des activités ordinaires avant réinvestissement et impôts		209 604 933	184 587 265
Impôts sur les sociétés	3.30	-30 521 835	-29 340 464
Contribution conjoncturelle	3.31		-12 673 992
Quote-part de résultat des mises en équivalence		715 983	167 185
Résultat des activités ordinaires après réinvestissement et impôt		179 799 080	142 739 994
Part du groupe		172 094 257	136 892 998
Intérêts minoritaires		7 704 824	5 846 996

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

	2 017	2 016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	172 094 257	136 892 998
Part des intérêts minoritaires	7 704 824	5 846 996
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	-715 983	-167 185
Dividendes reçus des mises en équivalence	729 289	231 802
AJUSTEMENT POUR :		
Elimination des Dotations aux amortissements et provisions	78 380 431	71 029 978
Reprise casse bouteilles	4 590 968	2 306 605
Elimination des amortissements et provisions reprises	-4 610 443	-1 795 728
Elimination des résultats de cession	-348 148	-1 420 608
Impôts différés	-3 658 130	-116 751
VARIATION DES :	254 167 065	212 808 107
Stocks et encours	-9 527 919	-14 230 360
Créances clients	-38 514 980	-6 640 697
Autres actifs	-24 338 546	-7 129 201
Autres créances financières	-443 701	-1 292 825
Fournisseurs et autres dettes	-989 362	-4 218 073
Flux de trésoreries provenant des activités de l'exploitation	180 352 557	179 296 951
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1649555	-4 472 218
Acquisition d'immobilisations corporelles	-88598 116	-51 155 038
Acquisition d'actifs financiers	-65 803 661	-48 876 337
Cession d'immobilisations corporelles	4 170 624	4 540 052
Cession d'actifs financiers	25947 524	29 152 027
Total flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-125 733 184	-70 811 514
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Augmentation de capital		
Encaissements / Emprunts et billets de trésorerie	56 319 586	64 149 417
Remboursement d'emprunts et billets de trésorerie	-58597 131	-86 796 925
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-86 475 516	-76 944 304
Dividendes payés aux minoritaires	-6 144 091	-5 842 315
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-94897 152	-105 434 127
Variation de la trésorerie	-40 277 779	3 051 310
Trésorerie d'ouverture de l'exercice	120 609 271	117 557 962
Trésorerie de clôture de l'exercice	80 331 492	120 609 271

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2017

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2016 et 2017 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

*** Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :**

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

*** Autres :**

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours moyen boursier du mois de décembre.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 25%.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a) Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) de 12.000.000 de Dinars.

- b)** Augmentation de capital de la SGBIA (Société Générale des Boissons et des Industries Alimentaires) par incorporation de réserves de 1.850.000 Dinars par l'émission de 18 500 actions Nouvelles Gratuites (37 NG /554 AA) et une augmentation en numéraire de 12 000 000 de Dinars par émission de 120 000 actions Nouvelles Souscrites de 100 Dinars chacune (240 NS /591 AA).
- c)** Augmentation de capital de la SEABG (Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses) par incorporation de réserves de 2.000.000 de Dinars par l'émission de 200 000 actions Nouvelles Gratuites (2 NG /77 AA).
- d)** Augmentation de capital de la SBT (Société des Boissons de Tunisie) par incorporation de réserves de 650 000 Dinars par l'émission de 650 000 actions Nouvelles Gratuites de 1 Dinar (13 NG /244 AA).
- e)** Augmentation de capital de la SOSTEM (Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales) en numéraire de 9 150 000 Dinars par l'émission de 1 830 000 actions Nouvelles Souscrites(61 NS /680 AA).
- f)** Augmentation de capital de la FEP en numéraire de 750 000 Dinars par l'émission de 75 000 actions Nouvelles Souscrites de 10 Dinars chacune (1 NS /2 AA).

3-ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinar tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

	Valeurs Brutes 2016	Acquisitions / Reclassements	Cessions / Reclassements	Valeurs Brutes 2017	Amortissements cumulés au 31-12-2016	Amortissements/ provisions 2017	Valeurs nettes 2017	Valeurs nettes 2016
Invest en rech et développement	9 814			9 814	9 814			
Logiciels	6 277 654	373 493		6 651 147	3 812 170	1 112 596	1 651 381	2 335 082
Fonds commercial	823 845			823 845	615 315	36 195	172 335	208 530
Autres immob. incorporelles	5 946 918	4 200	75 000	5 876 118	3 999 444	281 828	1 669 846	2 077 876
Total	13058 231	377 693	75 000	13360 924	8 436 743	1 430 619	3 493 562	4 621 488

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 302 693 DT est relative principalement à l'acquisition de logiciels informatiques.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 76 060 353 DT et ce, passant de 1 010 106 681 DT en 2016 à 1 086 167 034 DT en 2017. Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

	Valeurs Brutes 2016	Acquisitions / Reclassements	Cessions / Reclassements	Valeurs Brutes 2017	Amortissements cumulés au 31-12-2016	Amortissements /provisions de l'exercice 2017	Valeurs nettes 2017	Valeurs nettes 2016
Terrains	15 926 040	127 355		16 053 395			16 053 395	15 926 040
Constructions	132 249 930	9 182 941		141 432 871	57 223 647	5 902 240	78 306 984	77 323 099
Installations Techniques	477 698 690	51 170 336	1 270 324	527 598 702	317 032 354	27 939 103	182 627 245	164 398 424
Matériel de Transport	79 368 737	5 630 134	2 572 080	82 426 791	64 566 735	4 316 517	13 543 539	15 365 940
Immo en cours	34 199 001	33 092 797	33 517 033	33 774 765		453 524	33 321 241	33 747 401
Autres immo Corporelles	270 664 283	23 713 017	9 496 790	284 880 510	111 332 380	11 303 369	162 244 761	153 190 661
Total	1 010 106 681	122 916 580	46 856 227	1 086 167 034	550 155 116	49 914 753	486 097 165	459 951 565

3.3 Immobilisations financières

	2017			2016		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	34 192 512	6 337 470	27 855 042	37 736 911	6 245 036	31 491 875

Autres formes de participations	5 850 600		5 850 600	7 194 400		7 194 400
Total	40 043 112	6 337 470	33 705 642	44 931 311	6 245 036	38 686 275

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une baisse de 4 888 199 DT.

3.4 Ecart d'acquisitions

	2017			2016		
	Brutes	Amortissement	Nettes	Brutes	Amortissement	Nettes
Ecart d'acquisitions	28 178 197	13 833 904	14 344 293	28 178 197	12 425 293	15 752 904

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 6 698 687 DT détaillée comme suit:

Désignations	2017	2016	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	25 237 619	18 704 901	6 532 718
Autres actifs non courants	3 329 727	3 163 758	165 969
Total	28 567 346	21 868 659	6 698 687

Ils se détaillent par société comme suit:

Sociétés	2017	2016	Variations
SFBT	3 311 848	3 214 644	97 204
SGBIA	493 951	493 951	0
STBG	156 719	156 639	80
SBT	2 923 814	2 731 003	192 811
SEABG	853 048	634 376	218 672
STBN	1 028 188	943 166	85 022
STBO	2 065 862	2 043 176	22 686
SNB	599 251	371 812	227 439
SOTEV	3 114 841	2 627 517	487 324
SDB	2 570 279	2 223 398	346 881
SOSTEM	416 088	402 787	13 301
SLD	241 316	241 316	0
ERRAFAHA	1 373 929	1 111 957	261 972
STD	9 418 212	4 672 917	4 745 295
Total	28 567 346	21 868 659	6 698 687

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 231 888 767 DT en 2017 contre 222 499 308 DT en 2016, soit une augmentation de 9 389 459 DT détaillée comme suit :

	2017			2016			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	134 136 506	3 246 454	130 890 052	128 305 289	4 960 452	123 344 837	5 831 217
Stocks pièces de rechange	50 187 781	4 246 616	45 941 165	42 646 629	3 342 073	39 304 556	7 541 152
Stocks en cours de production	719 099		719 099	617 434		617 434	101 655
Stocks pds-finis et intermédiaires	40 898 399		40 898 399	45 462 407		45 462 407	-4 564 008

Stocks de marchandises	5 946 982	14 596	5 932 386	5 467 549	14 596	5 452 953	479 433
Total	231 888 767	7 507 666	224 381 101	222 499 308	8 317 121	214 182 187	9 389 459

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 38 514 980 DT et ce, en passant de 203 264 530 DT en 2016

à 241 779 510 DT en 2017, à savoir:

	2017			2016			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	169 566 369	35 801 923	133 764 446	143 988 281	29 972 660	114 015 621	25 578 088
Clients étrangers	15 697 007	1 839 341	13 857 666	9 228 940	1 839 341	7 389 599	6 468 067
Clients, effets à recevoir	11 843 885	14 444	11 829 441	9 793 336	14 444	9 778 892	2 050 549
Clients douteux, chèques et traites impayés	44 672 249	23 843 620	20 828 629	40 253 973	22 874 123	17 379 850	4 418 276
Total	241779510	61 499 328	180280182	203264530	54 700 568	148563962	38 514 980

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017			2016			Variations Brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	84 394 916	10 121 139	74 273 777	62 063 893	9 993 791	52 070 102	22 331 023
SGBIA	5 099 242	1 797 412	3 301 830	4 107 178	1 798 412	2 308 766	992 064
STBG	10 661 516	3 911 450	6 750 066	9 692 745	3 661 450	6 031 295	968 771
SBT	9 427 807	1 986 100	7 441 707	7 974 930	1 938 567	6 036 363	1 452 877
SEABG	22 342 714	4 576 655	17 766 059	23 334 290	4 576 655	18 757 635	-991 576
STBN	14 944 152	963 536	13 980 616	13 445 270	728 502	12 716 768	1 498 882
STBO	2 382 548	1 514 379	868 169	1 995 585	1 483 385	512 200	386 963
SNB	2 501 927	119 158	2 382 769	2 390 383	118 668	2 271 715	111 544
SOTEV	6 283 804	855 509	5 428 295	5 705 341	855 509	4 849 832	578 463
SDB	1 767 917	410 090	1 357 827	1 867 429	404 304	1 463 125	-99 512
PREFORME	1 111 318	368 574	742 744	1 401 520	370 928	1 030 592	-290 202
SIT	44 626	0	44 626	23 553		23 553	21 073
SOSTEM	29 053 041	8 555 848	20 497 193	24 658 103	7 445 289	17 212 814	4 394 938
SLD	23 051 009	17 394 557	5 656 452	17 654 033	14 008 699	3 645 334	5 396 976
SOTUCOLAIT	565 823	12 272	553 551	1 364 171	12 272	1 351 899	-798 348
SFBT DIS	206 854	0	206 854	496 933		496 933	-290 079
STDM	1 313 108	0	1 313 108	7 867		7 867	1 305 241
SMVDA							
RAOUDHA	982 005	198 096	783 909	697 781	198 096	499 685	284 224
ERRAFAHA	2 589 280	1 413 260	1 176 020	2 555 829	1 276 312	1 279 517	33 451
SOCOLAIT	334 852	69 252	265 600	274 257	33 587	240 670	60 595
STD	22 583 632	7 094 622	15 489 010	21 416 020	5 658 723	15 757 297	1 167 612
STEM	137 419	137 419	0	137 419	137 419	0	0
Total	241 779 510	61 499 328	180 280 182	203 264 530	54 700 568	148 563 962	38 514 980

L'augmentation de la valeur brute des clients et comptes rattachés de 38 514 980 DT provient principalement de la SFBT,

la SOSTEM et la SLD.

L'augmentation de la provision de 6 798 760 DT en 2017, provient principalement de la SLD pour 3 385 858 DT, de la SOSTEM

pour 1 110 559 DT et de la STD pour 1 435 899DT.

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une augmentation de 17 923 090 DT, à savoir:

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Fournisseurs débiteurs	23 118 272	13 130 168	9 988 104
Personnel et comptes rattachés	2 887 706	2 450 224	437 482
Etat et collectivités publiques	20 689 955	20 776 728	-86 773
Comptes de régularisations	23 133 436	15 549 159	7 584 277
Total	69 829 369	51 906 279	17 923 090

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	14 210 105	10 434 629	3 775 476
SGBIA	4 985 590	1 684 504	3 301 086
STBG	3 506 941	2 504 198	1 002 743
SBT	1 339 335	682 122	657 213
SEABG	13 138 604	16 277 019	-3 138 415
STBN	398 447	132 688	265 759
STBO	938 575	144 762	793 813
SNB	2 649 998	485 418	2 164 580
SOTEV	978 055	935 441	42 614
SDB	139 442	149 938	-10 496
PREFORME	10 617 450	3 117 060	7 500 390
SIT	497 505	399 511	97 994
SOSTEM	8 536 683	7 653 094	883 589
SLD	2 299 242	1 926 303	372 939
SOTUCOLAIT	656 134	546 107	110 027
SFBT DIS	198 076	200 950	-2 874
STDM	399 861	359 989	39 872
SPDIT	2 030 049	1 704 681	325 368
SMVDA RAOUDHA	661 617	803 887	-142 270
ERRAFAHA	73 452	76 376	-2 924
SINDT	45 210	26 069	19 141
SOCOLAIT	149 731	200 174	-50 443
CFDB	74 116	73 040	1 076
STD	857 618	927 965	-70 347
STEM	447 533	460 354	-12 821
Total	69 829 369	51 906 279	17 923 090

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une augmentation de 89 313 533 DT et ce, en passant de

70 729 315 dinars en 2016 à 160 042 848 dinars en 2017, à savoir:

	2017			2016			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non cotés	32 429 415	5 744 775	26 684 640	32 370 793	5 671 700	26 699 093	58 622
Valeurs mobilières de placements	127 613 433		127 613 433	38 358 522		38 358 522	89 254 911
Total	160 042 848	5 744 775	154 298 073	70 729 315	5 671 700	65 057 615	89 313 533

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017			2016			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes
SFBT	28 653 231	125 125	28 528 106	3 653 231	125 125	3 528 106	25 000 000
SGBIA	3 701 933	55 000	3 646 933	451 933	55 000	396 933	3 250 000
STBG	660 000		660 000	4 910 000		4 910 000	-4 250 000
SBT	503		503	2 555 083		2 555 083	-2 554 580
SEABG	32 196 550	1 325 000	30 871 550	6 097 144	1 136 000	4 961 144	26 099 406
STBN	620 896	75 000	545 896	370 896	75 000	295 896	250 000
STBO	3 872 096	145 000	3 727 096	1 472 096	145 000	1 327 096	2 400 000
SOTEV	6 980		6 980	6 980		6 980	0
PREFORME			0	3 500 000		3 500 000	-3 500 000
SOSTEM	32 000 000		32 000 000	12 000 000		12 000 000	20 000 000
STDM	7 500 000		7 500 000	4 000 000		4 000 000	3 500 000
SPDIT	47 030 659	4 019 650	43 011 009	30 418 010	4 135 575	26 282 435	16 612 649
SINDT	900 000		900 000	900 000		900 000	0
CFDB	2 500 000		2 500 000	393 942		393 942	2 106 058
SOCOLAIT	400 000		400 000				400 000
Total	160 042 848	5 744 775	154 298 073	70 729 315	5 671 700	65 057 615	89 313 533

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2017 une diminution de 23 343 359 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Disponibilités	114 094 024	131 806 036	-17 712 012
Valeurs à l'encaissement	10 034 829	15 666 176	-5 631 347
Total	124 128 853	147 472 212	-23 343 359

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	84 942 336	89 558 938	-4 616 602
SGBIA	1 466 410	643 219	823 191
STBG	3 917 836	2 400 219	1 517 617
SBT	1 852 348	2 533 838	-681 490
SEABG	7 216 318	12 685 336	-5 469 018
STBN	1 730 552	7 402 470	-5 671 918
STBO	2 870 771	550 195	2 320 576
SNB	13 213	20 354	-7 141
SOTEV	5 891 769	4 481 554	1 410 215

SDB	1 246 274	1 353 505	-107 231
PREFORME	744 799	2 211 833	-1 467 034
SIT	551	551	0
SOSTEM	6 553 683	8 778 627	-2 224 944
SLD	1 351 104	1 290 111	60 993
SOTUCOLAIT	186 038	4 640	181 398
SFBT DIS	28 806	491 091	-462 285
STDM	760 816	864 200	-103 384
SPDIT	30 962	56 042	-25 080
SMVDA RAOUDHA	57 543	37 928	19 615
ERRAFAHA	1 068 311	2 344 175	-1 275 864
SINDT	14 531	34 320	-19 789
SOCOLAIT	312 487	413 083	-100 596
CFDB	46 378	2 015 687	-1 969 309
STD	1 318 284	6 991 455	-5 673 171
STEM	506 733	308 841	197 892
	124 128 853	147 472 212	-23 343 359

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 82 076 023 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	707 733 298	648 731 263	59 002 035
Dividendes versés	-162 010 324	-166 901 617	4 891 293
Distributions reçues	76 210 337	89 006 640	-12 796 303
Résultat de l'exercice-part du Groupe	172 094 257	136 892 998	35 201 259
Autres variations	-4 218 246	4 014	-4 222 260
Capitaux propres à la fin de l'exercice	789 809 321	707 733 298	82 076 023

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 5 634 985 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	47 632 419	50 753 988	-3 121 569
Dividendes versés	-9 277 720	-9 984 627	706 907
Distributions reçues	3 145 784	4 252 539	-1 106 755
Intérêts minoritaires dans le résultat	7 704 824	5 846 996	1 857 828
Autres variations	4 062 097	-3 236 477	7 298 574
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	53 267 404	47 632 419	5 634 985

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution en 2017 de 487 680 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 725 797	7 663 533	-937 736
Emprunts leasing	770 554	320 498	450 056
Total	7 496 351	7 984 031	-487 680

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2 017	2 016	Variations
STBG	2 460 146	3 255 274	-795 128
SBT	4 326 755	3 319 307	1 007 448
SNB	7 450	7 450	0

SOSTEM	702 000	1 402 000	-700 000
Total	7 496 351	7 984 031	-487 680

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 13 881 656 DT et ce, en passant de 105 216 393 DT en 2016 à 119 098 049 DT en 2017 et qui se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	52 290 074	47 646 577	4 643 497
SGBIA	7 899 229	7 386 907	512 322
STBG	3 796 360	4 080 322	-283 962
S B T	7 956 931	7 378 310	578 621
SEABG	2 120 355	2 004 415	115 940
STBN	3 869 170	3 819 913	49 257
STBO	2 659 555	2 600 856	58 699
SNB	3 814 643	3 579 127	235 516
SOTEV	4 033 332	3 598 143	435 189
SDB	1 857 929	1 673 512	184 417
PREFORME	672 277		672 277
SOSTEM	14 919 563	13 340 116	1 579 447
SLD	2 406 949	2 406 949	0
ERRAFAHA	310 398	272 303	38 095
STD	10 491 284	5 428 943	5 062 341
Total	119 098 049	105 216 393	13 881 656

3.15 Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	12 114 088	9 067 456	3 046 632
SGBIA	5 283 394	3 283 394	2 000 000
STBG	2 531 236	1 209 504	1 321 732
SBT	117 327	132 542	-15 215
SEABG	3 073 734	3 712 946	-639 212
STBN	178 162	170 866	7 296
STBO	1 358 772	336 225	1 022 547
SNB	1 228 818	1 228 818	0
SOTEV	77 767	22 375	55 392
SDB	6 690	6 690	0
PREFORME	300 000	300 000	0
SOSTEM	6 090 203	3 690 266	2 399 937
SPDIT	499 912	499 912	0
SMVDA	174 367	167 995	6 372
ERRAFAHA	128 447	128 447	0
Total	33 162 917	23 957 436	9 205 481

L'augmentation enregistrée de 9 205 481 DT provient principalement de la SFBT, la SGBIA et la SOSTEM.

3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une diminution de 8 657 198 DT et ce, en passant de 135 739 957 DT en 2016 à 127 082 759 DT en 2017, à savoir :

	2017	2016	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation			
et d'immobilisations	55 303 103	48 594 919	6 708 184

Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	16 792 912	14 578 874	2 214 038
Fournisseurs, effets à payer	44 791 652	67 677 244	-22 885 592
Fournisseurs, factures non parvenues	10 195 092	4 888 920	5 306 172
Total	127 082 759	135 739 957	-8 657 198

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	23 088 724	32 451 637	-9 362 913
SGBIA	5 487 788	3 946 631	1 541 157
STBG	11 148 138	9 800 121	1 348 017
SBT	9 794 181	11 913 247	-2 119 066
SEABG	11 390 552	18 956 032	-7 565 480
STBN	20 123 561	17 309 606	2 813 955
STBO	2 070 498	1 433 347	637 151
SNB	4 943 297	4 157 913	785 384
SOTEV	7 916 025	7 178 311	737 714
SDB	130 381	112 002	18 379
PREFORME	702 345	373 217	329 128
SIT	76 483	47 229	29 254
SOSTEM	16 678 634	17 223 474	-544 840
SLD	6 860 212	3 657 222	3 202 990
SOTUCOLAIT	1 000 951	1 502 911	-501 960
SFBT DIS	-4 216	-4 215	-1
STDM	337 139	394 118	-56 979
SPDIT	-62 293	-62 293	0
SMVDA RAOUDHA	3 566 142	3 483 593	82 549
ERRAFAHA	144 395	971 308	-826 913
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	30 551	155 593	-125 042
STD	1 606 287	685 969	920 318
STEM	49 210	49 210	0
Total	127 082 759	135 739 957	-8 657 198

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une diminution de 6 062 224 DT et ce, en passant de 99 752 048 DT en 2016

à 93 689 824 DT en 2017, à savoir:

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Clients créditeurs	2 987 846	2 604 037	383 809
Personnel et comptes rattachés	2 696 311	2 937 490	-241 179
Etat et collectivités publiques	58 369 046	63 352 347	-4 983 301
Comptes de régularisation	29 636 621	30 858 174	-1 221 553
Total	93 689 824	99 752 048	-6 062 224

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts à court terme et concours bancaires ont enregistré une augmentation de 59 444 555 DT et ce, en passant de

57 622 915 DT en 2016 à 117 067 470 en 2017, à savoir :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Emprunts et autres dettes financières	32 470 074	22 634 974	9 835 100
Dettes billets de trésorerie	40 800 035	8 125 000	32 675 035
Concours bancaires	43 797 361	26 862 941	16 934 420
	117 067 470	57 622 915	59 444 555

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	148 792	55 879	92 913
SGBIA	27 186 123	18 997 475	8 188 648
STBG	8 175 319	6 069 215	2 106 104
SBT	5 036 370	3 203 957	1 832 413
SEABG	2 770 256	187 486	2 582 770
STBN	9 581 764	7 499 901	2 081 863
STBO	10 201 614	7 129 587	3 072 027
SNB	2 325 690	393 725	1 931 965
PREFORME	11 201 505	5 400 000	5 801 505
SIT	361 347	427 680	-66 333
SOSTEM	9 833 351	5 206 344	4 627 007
SLD	5 500 000	0	5 500 000
SOTUCOLAIT	400 000	2 017	397 983
SFBT DIS	228 651	393 205	-164 554
SMVDA RAOUDHA	19 116 595	2 656 361	16 460 234
ERRAFAHA		25	-25
SINDT	35		35
STD	5 000 000		5 000 000
STEM	58	58	0
Total	117 067 470	57 622 915	59 444 555

3.19 Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2017 de 83 111 326 DT se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Ventes BIÈRE	372 364 310	312 810 512	59 553 798
Ventes BG	354 743 646	350 036 566	4 707 080
Ventes LAIT	51 577 646	36 574 979	15 002 667
Ventes EAU	162 131 482	149 243 527	12 887 955
Ventes JUS	11 914 781	9 907 885	2 006 896
Autres	44 134 938	55 182 008	-11 047 070
Total	996 866 803	913 755 477	83 111 326

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	497 456 686	452 140 885	45 315 801
SGBIA	62 310 685	45 476 441	16 834 244
STBG	67 453 519	47 860 222	19 593 297
SBT	41 979 957	44 063 761	-2 083 804
SEABG	6 278 649	10 386 094	-4 107 445
STBN	23 969 123	22 500 206	1 468 917
STBO	26 634 243	19 705 333	6 928 910
SNB	199 684	275 383	-75 699
SOTEV	25 488 759	21 094 887	4 393 872
SDB	19 212 210	21 905 541	-2 693 331

PREFORME	4 484 367	4 713 336	-228 969
SIT	24 983	4 668	20 315
SOSTEM	156 753 864	132 259 398	24 494 466
SLD	1 808 464	2 302 558	-494 094
SOTUCOLAIT	10 189 142	10 751 983	-562 841
STDM	78 824	33 141	45 683
SMVDA RAOUDHA	3 480 398	3 174 629	305 769
ERRAFAHA	11 799 710	31 874 958	-20 075 248
SOCOLAIT	3 982 517	4 633 152	-650 635
STD	33 281 019	38 598 901	-5 317 882
Total	996866 803	913 755 477	83 111 326

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une augmentation de 1 619 511 DT et ce, en passant de 7 096 162 DT en 2016

à 8 715 673 DT en 2017, à savoir :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	752 595	733 033	19 562
Subventions d'exploitation	6 872 686	5 298 081	1 574 605
Autres produits d'exploitation	1 090 392	1 065 048	25 344
	8 715 673	7 096 162	1 619 511

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 38 559 246 DT et ce, en passant

de 473 110 139 DT en 2016 à 511 669 383 DT en 2017, à savoir:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	140 684 966	133 761 927	6 923 039
SGBIA	60 299 520	55 270 176	5 029 344
STBG	19 829 444	21 197 073	-1 367 629
SBT	12 299 835	11 583 061	716 774
SEABG	129 730 550	110 590 194	19 140 356
STBN	3 699 295	4 028 970	-329 675
STBO	14 232 737	7 680 796	6 551 941
SNB	11 593 011	15 545 691	-3 952 680
SOTEV	378 712	285 711	93 001
SDB	-109 466	337 999	-447 466
PREFORME	20 032 261	18 708 390	1 323 871
SIT	753 305	554 661	198 644
SOSTEM	76 190 980	61 384 911	14 806 069
SLD	1 979 415	963 595	1 015 820
SOTUCOLAIT	10 212 132	10 999 940	-787 808
SFBT DIS	2 709	14 831	-12 122
STDM	2 955 488	2 285 562	669 926
SMVDA RAOUDHA	2 142 745	2 458 702	-315 957
ERRAFAHA	242 726	1 061 951	-819 225
SOCOLAIT	3 753 457	4 528 626	-775 169
STD	765 561	9 867 372	-9 101 811
Total	511 669 383	473 110 139	38 559 244

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 9 090 300 DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Appointements et compléments d'appointements	98 458 138	91 278 662	7 179 476
Charges sociales	18 810 908	17 181 922	1 628 986
Autres charges de personnel	1 399 501	1 117 663	281 838
Total	118 668 547	109 578 247	9 090 300

Elles se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	34 726 730	31 851 364	2 875 366
SGBIA	9 693 951	8 685 104	1 008 847
STBG	8 024 144	7 171 255	852 889
SBT	5 379 398	5 241 905	137 493
SEABG	4 326 378	4 255 154	71 224
STBN	2 859 235	2 720 836	138 399
STBO	3 377 353	2 963 422	413 931
SNB	4 973 677	4 633 457	340 220
SOTEV	1 605 646	1 296 605	309 041
SDB	1 067 690	1 061 010	6 680
PREFORME	2 167 216	1 988 923	178 293
SIT	1 172 101	1 046 081	126 020
SOSTEM	28 191 176	25 531 327	2 659 849
SLD		105 517	-105 517
SOTUCOLAIT	433 330	396 100	37 230
SFBT DIST	1 113 837	1 013 204	100 633
STDM	3 799 678	3 750 170	49 508
SPDIT	305 675	327 977	-22 302
SMVDA RAOUDHA	2 328 038	2 363 984	-35 946
ERRAFAHA	1 021 759	1 100 728	-78 969
SINDT	37 129	37 129	0
SOCOLAIT	161 187	148 634	12 553
CFDB	90 200	90 200	0
STD	1 813 019	1 798 161	14 858
Total	118 668 547	109 578 247	9 090 300

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2017 de 5 608 863 DT, à savoir :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 430 619	1 024 251	406 368
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	54 926 493	53 037 219	1 889 274
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	4 590 968	2 306 605	2 284 363
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	7 989 975	4 458 810	3 531 165
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	6 574 855	9 077 162	-2 502 307
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	1 408 611	1 408 611	0
Total	76 921 521	71 312 658	5 608 863

Elles se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	20 861 076	19 038 363	1 822 713
SGBIA	7 634 049	6 825 512	808 537
STBG	4 732 339	3 296 758	1 435 581
SBT	2 826 583	2 638 183	188 400
SEABG	3 165 466	3 560 364	-394 898

STBN	1 283 058	1 023 261	259 797
STBO	3 011 678	1 726 849	1 284 829
SNB	1 989 086	1 854 328	134 758
SOTEV	279 039	283 098	-4 059
SDB	61 161	305 502	-244 341
PREFORME	1 162 692	1 263 756	-101 064
SIT	55 888	62 263	-6 375
SOSTEM	19 930 088	15 969 352	3 960 736
SLD	3 950 454	8 146 736	-4 196 282
SOTUCOLAIT	82 793	100 186	-17 393
SFBT DIS	6 630	26 962	-20 332
STDM	1 719 111	1 662 092	57 019
SPDIT	22 034	128 926	-106 892
SMVDA RAOUDHA	1 621 648	1 686 390	-64 742
ERRAFAHA	279 651	322 442	-42 791
SOCOLAIT	84 002	75 227	8 775
STD	2 150 879	1 304 106	846 773
STEM	12 116	12 002	114
Total	76 921 521	71 312 658	5 608 863

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont diminué de 4 139 759 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Entretiens et réparations	9 155 686	8 949 912	205 774
Primes d'assurances	5 705 789	5 385 183	320 606
Autres services extérieurs	4 951 457	4 535 668	415 789
Personnel extérieur à l'entreprise	2 905 863	1 911 146	994 717
Publicité, publications et relations publiques	15 513 816	17 750 516	-2 236 700
Frais de transport	12 386 207	13 544 770	-1 158 563
Frais postaux et de télécommunications	1 246 309	1 180 602	65 707
Commissions et services bancaires	1 164 782	968 047	196 735
Autres charges extérieurs	20 560 341	24 532 314	-3 971 973
Impôts et taxes	7 121 687	6 093 538	1 028 149
Total	80 711 937	84 851 696	-4 139 759

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	34 358 980	28 567 157	5 791 823
SGBIA	4 419 864	3 630 016	789 848
STBG	2 269 957	2 772 923	-502 966
SBT	3 541 798	3 359 087	182 711
SEABG	6 415 561	7 468 255	-1 052 694
STBN	983 019	1 201 175	-218 156
STBO	843 326	634 575	208 751
SNB	1 618 562	1 687 444	-68 882
SOTEV	1 088 823	842 375	246 448
SDB	948 239	804 164	144 075
PREFORME	1 849 268	1 729 361	119 907
SIT	229 182	237 495	-8 313
SOSTEM	14 092 491	14 123 932	-31 441
SLD	261 980	307 297	-45 317
SOTUCOLAIT	108 705	359 045	-250 340
SFBT DIS	96 844	152 118	-55 274
STDM	1 178 449	1 322 782	-144 333
SPDIT	266 688	258 628	8 060
SMVDA RAOUDHA	834 025	805 521	28 504
ERRAFAHA	563 970	7 887 386	-7 323 416
SINDT	22 984	21 392	1 592
SOCOLAIT	243 113	256 439	-13 326

CFDB	13 320	10 923	2 397
STD	4 441 556	6 395 212	-1 953 656
STEM	21 233	16 994	4 239
Total	80 711 937	84 851 696	-4 139 759

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	111 948 128	100 993 119	10 955 009
SGBIA	9 326 495	10 665 353	-1 338 858
STBG	2 788 249	2 680 658	107 591
SBT	3 271 862	3 722 720	-450 858
SEABG	54 641 695	49 422 784	5 218 911
STBN	-3 267 580	-1 492 294	-1 775 286
STBO	1 226 660	178 176	1 048 484
SNB	1 405 600	1 157 370	248 230
SOTEV	476 893	348 831	128 062
SDB	347 848	69 437	278 411
PREFORME	1 772 901	3 288 617	-1 515 716
SIT	5 218	45 231	-40 013
SOSTEM	28 688 243	22 487 615	6 200 628
SLD	1 129 775	-2 313 088	3 442 863
SOTUCOLAIT	175 601	111 733	63 868
SFBT DIS	139 796	239 618	-99 822
STDM	360 365	376 063	-15 698
SPDIT	-638 532	-759 176	120 644
SMVDA RAUDHA	-460 823	-1 305 921	845 098
ERRAFAHA	159 311	49 677	109 634
SOCOLAIT	-60 113	64 125	-124 238
SINDT	74 015	-58 521	132 536
CFDB	-103 520	-101 123	-2 397
STD	-2 399 732	-4 432 464	2 032 732
STEM	256 481	260 834	-4 353
Total	211 264 836	185 699 374	25 565 462

La progression pour 25 565 462 DT est la résultante essentiellement de l'amélioration des résultats de la SFBT, SEABG, la SLD et la SOSTEM et de la baisse des résultats de la SGBIA, la STBN et la PREFORME.

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 3 511 012DT et se détaillent comme suit:

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Charges d'intérêts	3 037 102	2 828 144	208 958
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	520 762	1 213 766	-693 004
Pertes de change	8 137 004	5 685 906	2 451 098
Gains de change	-2 498 789	-2 403 176	-95 613
Autres charges financières	4 950 421	3 310 848	1 639 573
Total	14 146 500	10635488	3 511 012

Elles se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	2 383 897	2 180 507	203 390
SGBIA	3 644 975	2 480 838	1 164 137
STBG	1 089 424	929 256	160 168
SBT	658 051	667 362	-9 311
SEABG	1 118 544	466 123	652 421
STBN	504 547	311 077	193 470
STBO	574 557	464 691	109 866

SNB	104 556	58 262	46 294
SOTEV	19 908	30 589	-10 681
PREFORME	730 755	564 751	166 004
SIT	39 028	33 243	5 785
SOSTEM	1 204 751	947 115	257 636
SLD	570 389	95 761	474 628
SOTUCOLAIT	18 914	0	18 914
SFBT DIS	15 007	21 285	-6 278
SPDIT	254 519	1 212 658	-958 139
SMVDA RAOUDHA	965 428	162 943	802 485
ERRAFAHA	145	83	62
SOCOLAIT	7 284	104	7 180
CFDB	0	6 190	-6 190
STD	240 981	2 622	238 359
STEM	840	28	812
Total	14 146 500	10 635 488	3 511 012

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 4 183 917 DT et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	2017	2016	Variations
Dividendes & jetons de présence	3 326 593	3 291 754	34 839
Revenus des placements et autres créances	6 485 216	2 378 926	4 106 290
Autres produits financiers	1 799 110	1 756 322	42 788
Total	11 610 919	7 427 002	4 183 917

Ils se détaillent par société comme suit:

SOCIETES	2017	2016	Variations
SFBT	2 954 458	1 141 456	1 813 002
SGBIA	162 495	140 015	22 480
STBG	26 050	108 376	-82 326
SBT	655 922	638 159	17 763
SEABG	2 321 494	1 440 303	881 191
STBN	47 740	70 866	-23 126
STBO	246 200	67 357	178 843
SNB	1 225	2 374	-1 149
SOTEV	103 082	160 916	-57 834
SDB	33 540	74 858	-41 318
PREFORME	60 999	27 446	33 553
SOSTEM	977 510	495 064	482 446
SOTUCOLAIT	4 168	3 000	1 168
SFBT DIS		39 262	-39 262
STDM	385 895	187 286	198 609
SPDIT	3 382 452	2 647 077	735 375
SMVDA RAOUDHA	5 697	7 117	-1 420
ERRAFAHA	18 304	44 085	-25 781
SINDT	61 387	37 069	24 318
SOCOLAIT	25 976	7 701	18 275
CFDB	79 278	29 214	50 064
STD	57 047	58 001	-954
Total	11 610 919	7 427 002	4 183 917

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont diminué en 2017 de 1 135 388 DT et se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 704 083	1 742 615	-38 532

Profits sur cession d'immobilisations	775 098	1 829 711	-1 054 613
Autres gains ordinaires	17 317	59 560	-42 243
	2 496 498	3 631 886	-1 135 388

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2017 de 85 311 DT et se détaillent comme suit :

	2017	2016	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	1 168 374	1 126 406	41 968
Pertes sur cession d'immobilisations	452 446	409 103	43 343
	1 620 820	1 535 509	85 311

3.30 Impôts sur les sociétés

DESIGNATIONS	2017	2016
Impôts courants	-33 933 333	-29 305 278
Impôts différés	3 411 498	-35 186
Total	-30 521 835	-29 340 464

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES:

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation *	ACTIVITES	PAYS D'ENREGISTREMENT
S F B T	100%	100%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SGBIA	100,00%	94,02%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
STBG	56,26%	56,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SBT	56,93%	50,47%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE, JUS ET BG EN BOITES	TUNISIE
STBN	99,98%	96,77%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	97,07%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SNB	59,99%	55,66%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
SOTEV	98,88%	94,38%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50%	44,99%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
FEP	40,00%	38,25%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,22%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SLD	98,14%	83,93%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET DE LAIT ET DERIVES	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100%	94,99%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,87%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STDM	100%	92,07%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE

SPDIT	81,58%	80,99%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SMVDA Raoudha	73,75%	71,08%	IG	ELEVAGE - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
ERRAFAHA	100%	99,90%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SINDT	50%	41,83%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SOCOLAIT	100%	89,98%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
CFDB	100%	100%	IG	EAU – SOCIETE EN VEILLEUSE	TUNISIE
STD	100%	93,48%	IG	SOCIETE DE TUNIS DISTRIBUTION	TUNISIE
STEM	99,91%	99,89%	IG	SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation:

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STC, EL HOUDA, SCM, SFBT Italie et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

Sociétés	% de contrôle 2017	% de contrôle 2016	Variations	% d'intérêt 2017	% d'intérêt 2016	Variations	Contribution	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé
							dans le résultat consolidé 2016	2016
S F B T	100%	100,00%	0,00%	100%	100%	0,00%	78 936 371	0
SGBIA	100,00%	99,99%	0,01%	94,02%	95,47%	-1,45%	5 467 638	-79 552
STBG	56,26%	56,26%	0,00%	56,26%	56,26%	0,00%	717 106	36
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,47%	50,47%	0,00%	1 993 716	-13
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	33 852 003	-835
STBN	99,98%	99,98%	0,00%	96,77%	96,77%	0,00%	-1 967 359	37
STBO	99,99%	99,99%	0,00%	97,07%	97,07%	0,00%	-171 711	3
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	55,66%	55,66%	0,00%	244 040	7
SOTEV	98,88%	98,88%	0,00%	94,38%	94,38%	0,00%	306 900	10
SDB	50%	50,00%	0,00%	44,99%	44,99%	0,00%	22 049	1
PREFORME	99,96%	99,96%	0,00%	95,61%	95,61%	0,00%	1 948 354	75
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,25%	38,24%	0,00%		0
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,22%	93,36%	-0,14%	8 311	-12
SOSTEM	99,98%	99,98%	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	20 884 469	-490
SLD	98,14%	98,14%	0,00%	83,93%	84,09%	-0,16%	-1 826 950	2 919
SOTUCOLAIT	100%	100,00%	0,00%	94,99%	94,99%	0,00%	101 981	3
SFBT DIST	99,99%	99,99%	0,00%	89,87%	89,87%	0,00%	167 719	7
STDM	100%	100,00%	0,00%	92,07%	92,07%	0,00%	458 235	-8
SPDIT	81,58%	81,58%	0,00%	80,99%	80,99%	0,00%	1 335 940	44
SMVDA Raoudha	73,75%	73,75%	0,00%	71,08%	71,09%	-0,01%	-1 752 938	234
ERRAFAHA	100%	100,00%	0,00%	99,90%	99,90%	0,00%	54 673	0
SINDT	50%	50,00%	0,00%	41,83%	41,83%	0,00%	-9 339	0
SOCOLAIT	100%	100,00%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	60 256	-1
CFDB	100%	100,00%	0,00%	100%	100,00%	0,00%	8 519	0
STD	100%	100,00%	0,00%	93,48%	93,84%	-0,36%	-4 282 671	15 343
STEM	99,91%	99,91%	0,00%	99,89%	99,88%	0,01%	175 843	11

Effet du changement du périmètre en 2017 sur le résultat consolidé 2016 : **-62 181**

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017

Tunis, le 9 mars 2018

Messieurs les Actionnaires du Groupe de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 843 076 725 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 179 799 080 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été

traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Cabinet Conseil Audit Formation **Sté Conseil & Audit** membre de

**l'Ordre des Experts Comptables de
Tunisie**

Abderrahmen Fendri

Abdelaziz Kramti